

L'emploi des groupements d'employeurs non agricoles en 2021

En 2021, 900 groupements d'employeurs non agricoles génèrent un volume d'emploi de 25 000 salariés. La majorité compte moins de 10 salariés, mais plus d'un sur dix emploie 50 salariés ou plus. La moitié du volume d'emploi prend la forme de CDI et plus de la moitié est couverte par dix conventions collectives, notamment dans le sport. Les salariés des groupements d'employeurs sont plus souvent des ouvriers que dans le secteur privé non agricole, et moins fréquemment des cadres.

Un dispositif ancien mais encore peu étudié hors agriculture

Les groupements d'employeurs (GE), créés en 1985, sont des structures associatives ou coopératives mettant à la disposition des entreprises adhérentes des salariés du groupement. Ces salariés partagent leur temps de travail entre les entreprises adhérentes, qui peuvent ainsi faire face aux fluctuations d'activité, à la saisonnalité ou aux difficultés de recrutement, et mobiliser des compétences spécifiques sans recruter elles-mêmes de salariés.

Cette gestion de la main-d'œuvre est répandue dans l'agriculture, où elle fait régulièrement l'objet d'un suivi statistique. En 2019, les GE emploient, dans le périmètre du recensement agricole, 30 000 salariés agricoles en équivalent temps plein.

En identifiant les GE en dehors du secteur agricole et en caractérisant leurs salariés, ce Focus apporte des éléments sur ces structures pour lesquelles il n'existe pas de suivi statistique, comme noté par le Conseil Économique Social et Environnemental (Cese) [1].

Majoritairement des petites entreprises

En 2021, les 919 GE hors agriculture repérés (encadré 1) génèrent un volume d'emploi de 24 800 salariés, qui provient pour moitié de structures de moins de 10 salariés et, dans plus d'un cas sur dix, d'unités de plus de 50 salariés (tableau).

60 % du volume d'emploi porté par les GE hors groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ, encadré 2) émane de structures de moins de 10 salariés. C'est nettement plus que dans les GEIQ (17 %). 51 % du volume d'emploi des GE est en CDI, avec néanmoins une très forte disparité entre les GEIQ (7 %), qui proposent surtout des contrats de professionnalisation (69 %), et les autres GE (68 % de CDI).

TABLEAU | Décomptes et caractéristiques des GE identifiés hors agriculture en 2021

		GE hors GEIQ	GEIQ	Total
Nombre d'entreprises ¹		744	175	919
Nombre de salariés (en volume d'emploi) ^{1,2}		17 831	6 994	24 825
Tailles d'entreprises (en volume d'emploi) ²	moins de 10 salariés (en %)	60	17	52
	de 10 à 49 salariés (en %)	28	57	34
	50 salariés ou plus (en %)	12	26	15
Part du volume d'emploi en CDI (en %)		68	7	51
Part du volume d'emploi en contrat de professionnalisation (en %)		3	69	21

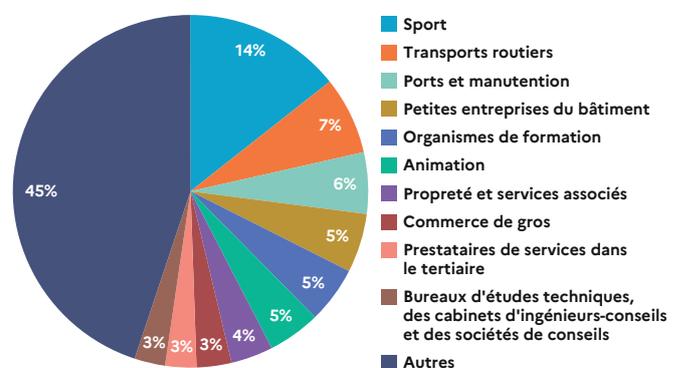
¹Les décomptes associés au nombre d'entreprises et au nombre de salariés sont vraisemblablement sous-estimés (voir encadré 1).

²Le nombre de salariés est exprimé en tenant compte du nombre de jours du contrat dans l'année (mais pas du nombre d'heures), une personne travaillant six mois comptant pour 0,5 même si elle travaille à temps partiel (concept de volume d'emploi).

Lecture: en 2021, 175 GEIQ emploient un équivalent de 6 994 personnes sur toute l'année, dont 7 % en CDI et 69 % en contrat de professionnalisation. 57 % de ces GEIQ ont un volume d'emploi compris entre 10 et 49 salariés. Champ: France hors Mayotte.

Source: RCD et DSN-SISMMO, calculs Dares.

GRAPHIQUE 1 | Principales conventions collectives des GE hors agriculture en 2021

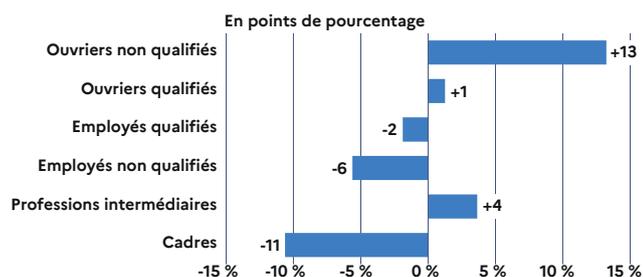


Lecture: en 2021, 14 % du volume d'emploi dans les groupements d'employeurs adhèrent à la convention collective du sport.

Champ: France hors Mayotte.

Source: RCD et DSN-SISMMO, calculs Dares.

GRAPHIQUE 2 | Parts dans le volume d'emploi des principales catégories socio-professionnelles des salariés des GE hors agriculture en 2021 comparativement au secteur privé hors agriculture



Lecture : en 2021, la part du volume d'emploi exercé par des ouvriers non qualifiés dans les GE hors agriculture est supérieure de 13 points de pourcentage à celle du secteur privé hors agriculture.

Champ : France hors Mayotte.

Source : RCD et DSN-SISMMO, calculs Dares.

55 % du volume d'emploi couvert par 10 conventions collectives

55 % du volume d'emploi des GE hors agriculture est couvert par 10 conventions collectives¹. Les deux plus répandues sont relatives au sport (14 % du volume d'emploi) et aux transports routiers (7 %) (graphique 1), en cohérence avec les travaux précédents sur les GE [2]. Dans le premier cas, cela tient aux associations départementales organisant la mutualisation des effectifs entre employeurs sportifs : créées dans les années quatre-vingt, elles ont ensuite évolué vers le statut de GE associatifs.

Des salariés assez jeunes, avec une surreprésentation des ouvriers

Comparativement au secteur privé non agricole, les salariés des GE sont assez jeunes (33 ans en moyenne, contre 39 ans) et un peu plus souvent des hommes (58 % du volume d'emploi, contre 56 %). Les ouvriers et les professions intermédiaires y sont davantage présents (respectivement +14 points et +4 points de part du volume d'emploi), contrairement aux employés et aux cadres (resp. -8 points et -11 points) (graphique 2). ●

¹ Lorsque toutes les entreprises membres d'un GE sont soumises à la même convention collective, cette dernière est reprise par le GE. Sinon, les membres doivent choisir une convention collective unique pour leur GE, adaptée aux emplois des salariés ou à l'activité des différentes entreprises adhérentes.

Pour en savoir plus

- [1] Lenancker, P. (2018). [Les groupements d'employeurs](#). Rapport présenté au nom de la section du travail et de l'emploi du Conseil économique, social et Environnemental (Cese).
- [2] Dessen Torres, V. et alii (2016) [Les groupements d'employeurs, acteurs de la sécurisation des parcours professionnels ?](#), rapport final à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).

ENCADRÉ 1 • Source et Méthodes

Le répertoire commun des déclarants (RCD), établi par l'Urssaf, permet aux destinataires des déclarations sociales nominatives (DSN) d'identifier les entreprises et leurs établissements. L'utilisation conjointe de la raison sociale et du statut juridique, tous deux répertoriés dans le RCD, permet de réaliser une photographie¹ des caractéristiques des groupement d'employeurs (GE) hors agriculture. Ces derniers sont définis ici comme les employeurs :
 - ayant une catégorie juridique « Groupement d'employeur » (code 9223) ;
 - ou ayant une raison sociale comportant une expression signalant un GE (« Groupement » ou « Gpt » ou « Grp », ainsi qu'un terme comportant « Employ ») ;
 - ou appartenant début 2022 à la liste des GEIQ, liste enrichie par la présence dans la raison sociale de l'expression « GEIQ ».

Ne sont retenues que les entités ayant au moins un contrat de travail actif au cours de l'année 2021.

Le repérage est exhaustif pour 175 groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) et, hors GEIQ, pour 361 structures associatives avec pour catégorie juridique « GE ». En revanche, il est vraisemblablement partiel pour 383 autres structures associatives (ou marginalement structures coopératives) repérées par leur seule raison sociale, puisque ce seul critère ne permet pas de repérer 40 % des GE hors GEIQ identifiés par la catégorie juridique. À l'inverse, certaines structures repérées par leur raison sociale ne sont visiblement pas des GE et sont retirées manuellement du champ².

Les GE agricoles sont distingués des GE non agricoles, grâce à l'affiliation des salariés au régime agricole de la sécurité sociale.

¹ La méthode retenue ici s'inspire de celle mise en œuvre par [Kerbourc'h et le Chevalier](#). Le repérage étant partiel, il ne permet pas de comparaison d'une année à l'autre.

² C'est par exemple le cas de la Fédération Française des GEIQ.

ENCADRÉ 2 • Les GIEQ

[Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification](#) (GIEQ), créés en 2014, sont des GE qui emploient des personnes initialement éloignées de l'emploi. Ils sont soumis à des obligations de qualification de leurs salariés et visent une sortie de ces derniers vers un emploi durable.

Le label GIEQ est délivré annuellement sur la base d'un cahier des charges approuvé par le ministre chargé de l'emploi. Le Plan d'investissement dans les Compétences (PIC) flèche depuis 2018 des investissements pour développer ce dispositif.

Alexandre Cazenave-Lacrouz et Justine Obser (Dares)

<p>Directeur de la publication Michel Houdebine</p> <p>Directrice de la rédaction Anne-Juliette Bessone</p> <p>Secrétaires de rédaction Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere</p> <p>Maquettistes Valérie Olivier, Bruno Pezzali</p> <p>Mise en page et impression Dares, ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion</p>	<p>Dépôt légal à parution</p> <p>Numéro de commission paritaire 3124 AD. ISSN 2109 – 4128 et ISSN 22674756</p> <p>Réponses à la demande dares.communication@travail.gouv.fr</p> <p>Contact presse Joris Aubrespin-Marsal joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr</p>	<p>La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.</p> <p>dares.travail-emploi.gouv.fr</p> <p>RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.</p>	 <p>STATISTIQUE PUBLIQUE</p>
--	---	--	---